

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 14 décembre 2021

Date d'affichage 15 décembre 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 (+ 8 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211220-DEL\_21\_12\_20\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Gaëtan THOMAS.

**Excusés** : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT AEP**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2021 portant sur la création du SIVU AEP à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que le transfert des résultats des budgets annexes des collectivités vers le SIVU AEP ne sera effectif qu'après le vote du budget principal de chaque collectivité, le SIVU AEP ne disposera pas de trésorerie à son démarrage,

**Considérant** qu'afin de faire face aux différentes échéances d'emprunt 2022 et dépenses engagées par la commune de La Ferté Bernard sur le budget de l'eau en 2021.

Il convient de verser une avance de trésorerie au SIVU AEP estimée à la somme de 150 000 €.

Cette somme versée dès le début de l'année 2022, par un mandat au compte 678 du budget principal, viendra en déduction de l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 du budget de l'eau transféré au SIVU AEP (crédits inscrits au budget primitif 2022).

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le versement d'une avance de trésorerie au SIVU AEP d'un montant de 150 000 €,

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**